

# Plan d'actions CCAS de Toulon

L'article L. 229-25 du Code de l'Environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (loi grenelle 2), impose au CCAS d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'actions pour réduire les émissions de la structure. En fonction de l'analyse du Bilan Carbone® réalisé sur l'année d'activité 2012, plusieurs domaines ont été identifiés afin de développer un panel d'actions.

## 1. Description de la personne morale concernée

**Raison sociale** : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – ville de Toulon

**SIRET** : 268300662

**FINESS** : 830210282 / 830212403

**Adresse** : Siège CCAS – 100 Rue des Remparts – 83 000 Toulon

**Nombre de salariés** : 334 agents

**Description sommaire de l'activité** : Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Toulon est un établissement public administratif. Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge. Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficulté).

Le CCAS constitue la compétence sociale rattachée à la ville de Toulon. Il intègre notamment :

- trois résidences pouvant accueillir plus de 150 personnes âgées ;
- un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de 90 lits ;
- des services d'aide ou de soins infirmiers à domicile
- un local technique qui gère le parc de véhicule et sert de magasin général
- un siège administratif accueillant le public et regroupant les différents services administratifs juridiques et financiers nécessaires au fonctionnement de la structure.

**Emissions Bilan Carbone année 2012** : 2 388 tCO<sub>2</sub>e

## 2. Domaines identifiés

L'analyse du Bilan Carbone pour 2012 a permis d'identifier différents domaines émetteurs de Co<sub>2</sub>, ce sont :

- Les déplacements
- Les intrants (achats)
- L'énergie



### 3. Actions à privilégier

Au vu des résultats dans les différents domaines cités ci-dessus, les préconisations sont les suivantes :

#### **3.1 Déplacements**

- Favoriser le covoiturage pour les agents du CCAS avec la mise en place d'une communication au sein de chaque site et d'un suivi interne (siège administratif, service technique...).  
(Indicateurs : nombre de « covoitureurs », réduction des déplacements domicile-travail...);
- Remplacer les véhicules anciens et/ou achat de véhicules électriques pour les services de soins à domicile.  
(Indicateurs : réduction des émissions des déplacements internes, coûts de maintenance, coûts de fonctionnement) ;
- Promouvoir les transports en commun en améliorant la communication sur les aides disponibles et en différenciant le cas des agents permanents et le cas des agents travaillant à temps partiel.  
(Indicateurs : réduction des émissions des déplacements, suivi du nombre de remboursements accordés dans le cadre de la participation aux déplacements en transport en commun)
- Lancer un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) à travers notamment la réalisation d'une enquête mobilité.

#### **3.2 Intrants (achats)**

- Favoriser une commande publique durable.  
(Indicateurs : nombre de marchés avec des clauses sociales et environnementales)
- Réduire les émissions dues aux repas par la préservation de l'utilisation des produits de la région et des produits de saison.  
(Indicateurs : coûts de production par repas, inventaire exhaustif des produits et de leur provenance, détermination précise du poids carbone des repas produits)
- Privilégier les électroménagers économes (catégorie A) pour les logements et remplacer les installations vieillissantes.  
(Indicateurs : nombre de remplacements, consommations énergétiques des résidences)
- Diminuer l'utilisation du papier des composantes administratives du CCAS et favoriser la réutilisation (bacs de brouillon dans les salles d'impression...).  
(Indicateurs : consommation annuelle de ramettes de papier, pourcentage d'équipements de reprographie programmé en recto verso par défaut)
- Mutualiser les imprimantes.



### 3.3 Energie

- Suivre les préconisations proposées dans les pré-diagnostic énergétiques ou programmer des diagnostics énergétiques plus poussés.  
(Indicateurs : consommations énergétiques globales du CCAS, coûts de maintenance des résidences)
- Mettre en œuvre les travaux de rénovation thermique sur les résidences.  
(Indicateurs : consommations énergétiques du CCAS)
- Prévoir une sensibilisation du personnel et des résidents avec un plan de communication (mise en place d'affiches...)  
(Indicateurs : nombre d'affiches posées, nombre de personnes sensibilisées, consommations énergétiques générales du CCAS)
- Favoriser le remplacement de l'éclairage par des lampes moins énergivores et développer les détecteurs de présence.  
(Indicateurs : nombre de lampes remplacées, nombre de détecteurs installés)
- Poursuivre la programmation de travaux à la Ressence.

